Du 26 : de Mars
1654.

Monsieur,

S. E. & vous sauray par ce que j'en ay dit & laissé en mon sejour à la Haye, & depuis par mes diverses lettres que je vous en ay escrit par coup: comme j'ay taschè de descharger S. E. de ses deux Secretaires, Saint & d'Emberuit, qui ont mal à propos jusques icy tousiours tenu la Maison, & decreient encor, toutes les biens & affaires de S. E. en France: ainsi qu'en effect tout le mal heur qui leur y est arrivé & pourra arriver cy apres, ne relevé que de ces deux ames damnées seulement. Vous en sauray aussi principalement de ma derniere du 4. Iuin. 633. ce qui s'est passé avec le premier, depuis qu'il a trouvé moyen ce qu'il avoit dés si long temps cherché à sçavoir contre Monsieur le Prince & Estat assis de S. E. moderne. Vous y savez veu mon foible sentiment, comme on y pourroit à l'advenir particulierement obvier à Paris remedier: Et cela d'autant plus viste ment & soigneusement, que c'est present, & important non seulement à la reputation & grandeur de S. E. & de ses Predecesseurs, mais aussi à la conservation de toutes ses terres & domaines en France, que cette Espine soit arrachée de son pied: Veu qu'autrement la partie du premier procez porteroit preiudice au second, sçavoir de d'Emberuit; comme aussi, quand qu'Elle n'ayt pas le droit assez en poinct, ne manqueroit pas pourtant d'un tel prejugé d'endurcir S. E. & de conger de droict l'or qu'il n'a pour engagnée jusques icy. Tout cela j'ay attendu jusques icy, suivant la coster du 19 Decemb. de la mesme année l'or donance, aide & direction de S. E. tant pour avant & promise aussi en cette Procedure: Mais en vain. C'est que, dis à mon tres grand regret, veu l'interest & domage de S. E. qu'Elle encourt par telles remises à telle saison, où il y a apparence qu'Elle pourroit commencer de battre aux champs, sans avoir le loisir de penser finalement à ces affaires qu'Elle eust plus faire plus tost, comme la necessité & son interest le requiert. Car on sçait que les Procez n'attendent pas les affaires que les Parties peuvent avoir ailleurs; mais vont comme un Horloge, & ne se laissent pas retenir. C'est pourquoy les François disent, qu'au manger & plaider on se doit dépescher. Voyant donc les retardements & remises prejudicieuses à S. E., j'ay creu estre mon debvoir & de ma decharge enuers, de vous faire encor ce mot; Et cela d'autant plus que je ne sçais, s'il ne me faut en brief faire un voyage en Allemagne à cause de mes affaires: Et vous dire, comme jusques icy Madame la Princesse Palatine pour tesmoigner son immuable & tres-entiere affection aux moyens & affaires qui concernent Mr. son frere, à mon advis & conseil ayt tres-volontiers presté son Nom au Procez de Saint, quoy qu'il ne la touché en talon & corps, ains l'avancement d'icelui regarde uniquement S. E.: Mais d'autant que ledit Saint, durant vos remises, ne se repose, ains poursuit à outrance, voire fait ces affaires avec la pluspart ancienne, & des Gens, les plus s'il n'y a tousjours quelqu'un qui prend garde à leur ruses ne pare-

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-11
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/886

restent jamais aü pied de la conscience ni de la raison; voüs laissant cependant estre empesché aü public: Et qu'on pourroit en fin laisser semblablement Mad. Barbe en la bourbe, si mes adherents à la cour des Pleas; où qu'on seroit condemné de payer aüd. Saive avec le capital les cinq années avant la demande interetés. Pour ces raisons estre bonne Princesse en sa peine, Et cela d'autant qu'elle voit comme vostre contrepartie ne perdre pas une minüte de temps; mais y courir & croire[nt] employant toütes leurs amis & Compaires de la despoüille: Et voüs au contraire leur donnez du temps & l'occasion à soühait, & en negligez la vostre. Elle m'imputte ce qu'Elle s'est meslée en un affaire, ne la touchant pas: non qu'Elle ne voüdroit faire mille & mille fois plus pour S.E., mais qu'Elle voit estre pas secondée, & qu'de la sa bonne volonté, qu'Elle en a tesmoignée, luy pourroit faire préjudice. Je voüs savois, Monsieur, par mes precedentes, par telle consideration & raison je l'ay laissé à Mad. Barbe; Si bien que je voüs supplie, qu'aü moins ma fidelité & sincerité aüx services de S.E., ni l'affection qu'en tesmoigne Mad. Barbe, ne voüs soit pas onereüse, moins encor desagreable: Affin que Mad. Barbe n'en soit pas contrainctte de s'en faire indemniser, ainsi qu'Elle le pourroit tres facilement en vertü de sa legitime & l'arrest Royall, par lequel Mes Dames sont paisiblement maintenües en leurs biens despüis 1613. Durant vostre silence, on a renoüé ce mien lad. action aü nom de Mad. Barbe, comme voyez par les pieces icy jointes: Mais si voüs n'y mettez vostre ordre bientost & tel que je voüs ay mandé par mes derniers, Mad. Barbe sera contrainctte de s'en departir & en former l'intervention de S.S. E. Auquel cas l'affaire n'iroit pas bien si preallablement voüs n'avez pris une Personne, qui püisse donner le contrepois aüx sollicitations desd. Saive & d'Elbeuf: comme les gens voüs tiroient en tel cas des nichts, dont j'aürois eternel regret en mon ame. Aü surplus lad. Barbe de Lawsberg m'a remboursé toüt ce que j'avois soüstenu pour lad. plaidoirie à Paris; où, comme savez, rien ne se fait sans argent. N'ayant meme voülu que je voüs en mandasse le moindre mot, en consideration des bienfaits que j'ay tirés ci devant de Mr. son Oncle. Pour mon particülier, j'ay trop d'affection aü service de ce Prince, que je luy püisse celer quelque chose, dont il pourroit avoir ou du profit, ou du dommage: Et vous asseüre, Monsieur, si S.E. le m'eüst commandé, je fusse allé moyenner à Paris, mettre ordre à tout & instrüire celüy qui en eüst voülu pour Elle; ou nous eüssions tasché d'oster le pouvoir à nostre Contrepartie. Mais en voyant vos remises & sachant vos grandes occüpations aü Pübliq, je crain, dum deliberant Romani, ne capiatur Sagüntum. C'est que voüs pourroit une dangereüse consequence, & desadvoüeroit vos moyens d'opposition contre Elbeuf qui ne demande pas un ou deüx centiers, comme les Saive, mais je ne sçais combien de cent mille Ecüs de la Maison d'Orange. Et encor que c'est, comme on dit, grand bruit & peu de l'aine, & que lad. dame d'Elbeuf en ayt autant de fondement que Saive; voüs voyez neantmoins [illegible]

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-11
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/886

l'Exemple dün Sauer ce que l'Injüstice, comme aüssi le soin à ses affaires, & aü contraire la ne
gligence & retardements pätirent soüpant apporter. Et püisque tout le monde voit, comme on
se quant & quant perdre le lüstre & les immünités de la Maison de Chalon en France; qui est ce
i qui n'y aüroit appetit? qu'elle mechante pretension qu'on aye aüssi à cette Maison. Pour que
credin d'autant plÿ de Mad.e d'Elbeuf, qu'il y a apparence que S.A. & par consequent Mr le Car
nal se pourroient éloigner ün peü de la France: où la recommandaon dün S.t Cardinal en vostre
veüe sera difficile, & laut bame touchant l'employ de S.E. aü Public, & la bonne raison, que bons
y a chicquaner, se deffiant aüssi à son droit; prendra cette occasion à belle dents, & aüra recours a
artifices & tiresses: car à bon vent chesque laine aide. Apres le cas coüp il ne seroit plÿ te
de chercher ün plÿ comode & fermer l'estable, quand le loüp aüra mangé le berbis. Pertuy
garder aü plÿ tost, & decharger de ces tracasseries, substitütions, hypotheques & aütres pretensions bon
ses comte Elbe les tout les dits deux Cranciers les terres & biens d'ün si grand & renommé Prince,
les moyens que je vous ay quoté, & vous pouvez avec peü de chose: car il est plÿ que temps, Et
raison pour la derniere si propre, qu'elle n'a jamais esté: Oü ne trouvez dü cas contraire, est
ce, que si Mad.e la Princesse s'en departe & cherche son repos, les anglüis s'attachent la, où est la
mall, retirer aüx Domaines & terres de S.E.

La passion que j'ay aü service de
E. & la necessité que vous & le Conseil de S.A.E. avez d'estre fondamentalement informé de tout
qui s'en est passé (veü mesmes que vous en avez perdü toütes les papiers en vostre Chancellerie
m'ont en mes dernieres obligé, de m'en épancher plÿ que je n'ay dü: Il a pu vous imputer
ma prolixité; contraire aütrement à mon stile & ma Nature.

Quand à ce
j'ay negotié à l'endroit de Mrs Barnes de Nassaü Bonrbon, dont vous me mandez, qu'on ne vo
en aye encor rien respondü: je le remet, comme je dois, à la comodité de S.E. & la vostre! Vous as
seurant de n'en jamais parler, si S.E. ne l'aye pour aggreable. Comme à la fille ünicquement j'en ay vo
loir; suivant le propos qu'Elle m'en a tenü à la Haye (en cas que les dits Barnes lüy demandassent
plÿ chose raisonnable). Les Escrits faits de part & d'aütre ne sont pas soüvent contre S.E.
vous estes que je vous en ay dit en confidence, & qu'on ne devroit pas poüsser ce subject mon
chose à la posterité, moins aüx Estrangers. Je les ay toütes dispose qu'Elle se contentast de
mille Reichsdalers à chacüne: dont j'ay creü avoir fait grande chose pour S.E: Car si cela
plaist, si cela est le guard qui leür est dü? N'ayant esté cette mienne intervention, les Arbiters ne
font à leür instances, desja jugé: Où S.E. pourroit condemnée de leür bailler à chacüne, bien plus
de & plus notable somme, si les dits Arbiters sont gens de bonne Conscience & qui ont l'ame droit, ainsi
que je n'en doübte point. Bien vous asseüray-je d'ünе chose, qu'Elle trouvera en brief jüger
l'Arbitrage (veü que tout y est reglé), Elle voyant, que mon Intervention s'avoüe: Car je les
ünicquement jüsqu'icy retenüs, & süppleüs, dont Elle aura de nouveaü occasion poüsser S.E. Dont
je prie Dieü, qu'il la veille combler de ses graces, & les rejoüir toütes deüx d'ün second fils.

Monsieur

Vostre bien humble & tres affectionné serviteur
Ce 16 Mard
1634.

Constantin Huygens

Pour Monsieur
Monsieur Petersdorff.
Ambassadeur de Suede
pour S.S.
A Cologne

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-11
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/886

A Monsieur

Monsieur Huygens
Seig.r de Zuilichem.

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-11
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/886